



POLITIQUE DE DISCIPLINE ET DES VIOLATIONS ÉTHIQUES

Notre mission :

Notre mission est d'offrir des programmes de soccer inclusifs visant le développement du potentiel technique, physique, mental et social de chaque joueur, dans la mesure qui lui convient et ce, sur l'ensemble de notre territoire.

Notre vision :

Permettre au plus grand bassin possible de joueurs, entraîneurs, arbitres, bénévoles et employés d'avoir la possibilité de se développer afin d'aspirer à atteindre le niveau supérieur.

Nos valeurs :

Rigueur :

Se démarquer par sa rigueur et son efficacité tant au niveau opérationnel que technique.

Excellence :

Rechercher l'excellence dans les services offerts aux membres tant au niveau de l'encadrement, des infrastructures ainsi que de l'administration.

Intégrité :

Agir avec intégrité et impartialité dans toutes les décisions prises sans égard au contexte ou aux individus impliqués.

Respect :

Respecter tous les intervenants dans le monde du soccer est primordial et non-négociable.

Accessibilité :

Rendre le plus accessible possible la pratique du soccer à tous sans égard à la condition physique ou mentale des individus voulant pratiquer le sport.

Généralités

Définition des violations éthiques

Une violation éthique est définie comme tout acte ou comportement contraire aux valeurs fondamentales du Club de Soccer Lanaudière-Nord, telles que le respect, la responsabilité, l'intégrité et l'équité. Cela peut inclure, sans s'y limiter, la fraude, la discrimination, le harcèlement, le conflit d'intérêts, la tricherie, la corruption, ou toute autre activité jugée préjudiciable à la réputation ou aux intérêts du club.

Le comité de discipline du Club de soccer Lanaudière Nord est une instance qui relève du conseil d'administration du club.

Parmi ses fonctions, le comité de discipline est chargé :

- D'administrer la discipline ;
- D'accompagner ses membres dans les processus disciplinaires ;
- De faire la gestion des plaintes ou infractions.

Administrer la discipline

Le comité Gouvernance et éthique est responsable de créer, réaliser et réviser toutes les politiques disciplinaires qui seront mise en application par le comité de discipline.

Le comité de discipline est responsable de l'examen et de la gestion des cas de non-respect des règles et des comportements contraires à l'éthique au sein de notre club de soccer. Il est composé de membres impartiaux. Ce comité joue un rôle essentiel dans le maintien de l'intégrité sportive au sein de notre organisation.

Le comité de discipline du Club de soccer Lanaudière Nord est constitué d'une équipe de trois (3) membres, avec une rotation régulière, chacun d'entre eux représentant l'une des catégories suivantes :

1. Direction générale du club
2. Un membre du conseil d'administration
3. Un membre affilié : Membre d'âge majeur, ou son tuteur légal, affilié à la saison en cours non rémunéré par le club (joueur, arbitre, entraîneur, gérant, etc.).

Un membre du Comité Gouvernance et éthique ou un consultant sera désigné à chaque séance du comité de discipline afin de superviser ce dernier et de garantir que les procédures appropriées sont suivies en tout temps.

Désignation et mandat

Les membres du comité de discipline sont nommés par le conseil d'administration par résolution pour des mandats d'un (1) ans renouvelables lors de l'assemblée du conseil d'administration où ceux-ci nomment les officiers. Le conseil d'administration nomme également des substituts aux trois (3) membres au cas où ceux-ci seraient dans l'incapacité d'agir, seraient témoins dans une cause ou seraient la partie demanderesse ou défenderesse dans un dossier.

Accompagner ses membres

Le comité Gouvernance et éthique a pour rôle d'accompagner tout membre du club faisant l'objet de sanctions disciplinaires auprès d'instances supérieures telles que l'ARS Lanaudière, Soccer Québec ou Soccer Canada. Le comité Gouvernance et éthique offre un service d'accompagnement à tout membre ayant besoin d'aide pour comprendre le processus et les procédures en place.

Gestion des plaintes, infractions ou violations éthiques

Le rôle du comité Gouvernance et éthique consiste également à traiter toutes les plaintes et signalements, ainsi qu'à évaluer la gravité de chacun.

Niveau des plaintes ou infractions

- Code 1 : Plainte ou infraction mineure
- Code 2 : Plainte ou infraction sérieuse
- Code 3 : Plainte ou infraction majeure

L'appréciation de la gravité de la plainte relève du discernement du comité Gouvernance et éthique, qui pourrait solliciter les parties concernées par la plainte.

L'imposition des sanctions et des codes dépend à la fois de la gravité de l'infraction commise et de la récurrence de ces comportements répréhensibles.

Code 1 : Plainte ou infraction mineure

La plainte est reçue et examinée par le comité. Un accusé de réception est envoyé au plaignant. La plainte est ensuite enregistrée et transmise au département ou à la personne compétente au sein du club. Si aucune mesure additionnelle n'est jugée nécessaire, cela signifie qu'il n'y a pas de risque immédiat.

Type de plaintes :

- ✓ Qualité du service
- ✓ Compétitions
- ✓ Équipes
- ✓ Arbitres
- ✓ Entraîneurs
- ✓ etc.

Code 2 : Plainte ou infraction sérieuse

La plainte est reçue et examinée par le comité, qui envoie un accusé de réception au plaignant. Dans certains cas, une enquête approfondie peut être entreprise pour recueillir toutes les informations pertinentes relatives à la plainte. Cette enquête peut inclure la sollicitation de témoignages du plaignant, de l'accusé, et, si nécessaire, d'un responsable du club en charge de ce département.

À la suite de cette enquête, une décision pourra être prise en conséquence, ou s'il est jugé nécessaire en fonction de la nature de la plainte ou de l'infraction et des témoignages recueillis, un comité de discipline distinct pourra être constitué pour rendre une décision.

Type de plaintes :

- ✓ Protêt de jeu / Règlements de ligue
- ✓ Abus verbal

- ✓ Manquement au code d'éthique
- ✓ Manque de respect ou comportement antisportif
- ✓ etc.

Code 3 : Plainte ou infraction grave

La plainte est reçue, et le comité prend des mesures immédiates. Une enquête immédiate est lancée pour recueillir toutes les informations pertinentes liées à la plainte. Pendant cette période d'enquête et jusqu'à ce qu'une décision soit rendue, l'accusé est suspendu indéfiniment de toutes activités. De plus, un comité de discipline est instauré, et à la fois le plaignant et l'accusé sont convoqués à une audience obligatoire dans les jours à venir.

Type de plaintes :

- ✓ Harcèlement
- ✓ Discrimination
- ✓ Toute forme de danger
- ✓ Toute forme de violence (ex : verbale, physique, etc.)
- ✓ Manquement majeur au code d'éthique
- ✓ etc.

Éventail des sanctions possibles pour tous cas disciplinaire

- Avertissement verbal ;
- Premier avertissement par écrit ;
- Le comité de discipline ;
- Imposition de matchs de suspension ;
- Obligation de ne pas assister aux pratiques et parties ;
- Avertissement final par écrit ;
- Suspension du club ou suspension du passeport ;
- Expulsion du club.

Pouvoir d'application

Tous les membres du comité Gouvernance et éthique et du comité de discipline ad hoc.

Dédoublement

En cas de dédoublement entre les règlements de la ligue et la politique de discipline du club, c'est la politique de discipline qui aura préséance.

Mode d'opération de la politique de discipline

- Toute plainte doit être soumise par écrit dans les sept (7) jours suivant l'incident en remplissant le formulaire de plainte.
- Un accusé de réception est envoyé au plaignant dès réception de la plainte.
- L'évaluation de la gravité de la plainte est effectuée, et une communication est établie avec le plaignant.
- En cas de code 2, le comité Gouvernance et éthique doit se réunir pour examiner la plainte dans les dix (10) jours suivant sa réception.
 - Le comité rendra ensuite sa décision finale par écrit à toutes les parties impliquées dans les plus brefs délais.
- Pour un code 3, le comité Gouvernance et éthique convoquera toutes les parties à une audience du comité de discipline dans les dix (10) jours suivant la réception de la plainte.

- De même, le comité rendra sa décision finale par écrit à toutes les parties concernées dans les plus brefs délais.
 - Les décisions du comité de discipline sont définitives. Le comité de discipline a la possibilité de combiner plusieurs des sanctions énumérées précédemment. Les sanctions et les lettres d'avertissement émises par le comité de discipline seront archivées dans le dossier du membre pour une période de trente-six (36) mois.

Les limitations de la discipline au club

Selon la nature et la gravité de certaines infractions, le comité de discipline peut demander l'aide du comité de discipline régional (ARSL) ou du comité de discipline provincial (Soccer Québec) si nécessaire. Les infractions peuvent être transmises au comité de discipline régional (ARSL) et possiblement au comité de discipline provincial (Soccer Québec) si cela est jugé nécessaire.

Toutes les infractions relatives aux ligues gérées par l'association régionale de soccer seront traitées par la commission de discipline de l'ARS.

Toutes les infractions relatives aux ligues gérées par Soccer Québec seront traitées par le comité de discipline provincial.

Procédure d'appel

Tout membre du Club de soccer Lanaudière Nord a le droit de porter appel des décisions du comité Gouvernance et éthique ou du comité de discipline du club, à condition que l'appel soit basé sur des motifs valables, tels que des erreurs de procédure, des preuves nouvelles ou des circonstances atténuantes. Les motifs d'appel doivent être clairement énoncés.

L'appel doit être formulé par écrit, et adressé par courriel au comité Gouvernance et éthique du Club de soccer Lanaudière Nord dans les quinze (15) jours suivant la réception de la décision du comité de discipline. L'appel écrit doit être complet et comprendre tous les détails pertinents.

L'appel d'une décision rendue par le comité de discipline du club sera administré par le comité de discipline régional (ARSL).

Confidentialité

Tous les membres du club doivent respecter la confidentialité des procédures disciplinaires. Les informations recueillies dans le cadre de ces procédures ne doivent être divulguées qu'aux personnes directement impliquées et aux parties prenantes nécessaires à la résolution de l'incident.

Mises à jour de la politique

Le club se réserve le droit de mettre à jour cette politique disciplinaire en tout temps, conformément aux besoins et à l'évolution des circonstances. Les modifications apportées à la politique seront communiquées à tous les membres de manière claire et adéquate.

En adhérant à cette politique disciplinaire, chaque membre du Club de soccer Lanaudière Nord s'engage à respecter les règles et les principes énoncés.

Le club s'attend à ce que tous les membres fassent preuve d'un comportement responsable et respectueux, contribuant ainsi à un environnement positif et propice à la pratique du soccer amateur.